

VILLE DE MELUN RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2022.33

DECISION DU MAIRE

Pour la signature d'un bail commercial dérogatoire avec LES PETITS POIS SUCRÉS, Madame Déborah Dupuis-Cholet et Madame Hélène Garcia-Duthilleul pour le local commercial sis 19 rue René Pouteau à Melun.

Le Maire de la Ville de MELUN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1111-1 et L.2122-22 ;

VU les articles L145-1 et L145-5 du Code du Commerce :

VU la délibération n°2020.07.5.60 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire notamment pour décider de la conclusion du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

VU la délibération n°2019.06.41.148 du Conseil Municipal en date du 27 juin 2019 portant acquisition du local commercial sis 19 rue René Pouteau à Melun ;

VU l'appel à candidature et notamment son cahier des charges publié depuis le 27 août 2019 ;

VU la liste des candidats retenus par décision de la commission de sélection en date du 25 octobre 2021 ;

VU le bail commercial dérogatoire ci-annexé;

CONSIDERANT que la Commune de Melun est propriétaire du local commercial et d'une place de parking sis 19 rue René Pouteau à Melun ;

CONSIDERANT la nécessité pour la Ville de renforcer l'attractivité commerciale de son centre-ville par la création d'une boutique éphémère ;

CONSIDERANT les candidatures de la société LES PETITS POIS SUCRÉS représenté par sa gérante Madame Déborah Dupuis-Cholet, 14 route de Brie, 91800 BRUNOY et de Madame Hélène Garcia-Duthilleul, 5 rue des Guayes, 77400 THORIGNY SUR MARNE;

CONSIDERANT l'intérêt du projet présenté par LES PETITS POIS SUCRÉS, représenté par sa gérante Madame Déborah Dupuis-Cholet et Hélène Garcia-Duthilleul permettant de favoriser la dynamique commerciale en centre-ville :

Envoyé en préfecture le 09/05/2022

Reçu en préfecture le 09/05/2022

Affiché le

ID: 077-217702885-20220509-2022_33-AR

CONSIDERANT que la commission de sélection a sélectionné ce projet commercial au vu des différents critères retenus dans le cahier des charges de l'appel à candidature ;

CONSIDERANT qu'en application des articles susvisés, il peut être procédé à la signature d'un bail commercial dérogatoire dans sa durée entre la société LES PETITS POIS SUCRÉS représenté par sa gérante Madame Déborah Dupuis-Cholet, 14 route de Brie, 91800 BRUNOY et de Madame Hélène Garcia-Duthilleul, 5 rue des Guayes, 77400 THORIGNY SUR MARNE et la commune de Melun;

DECIDE:

DE SIGNER avec LES PETITS POIS SUCRÉS, représenté par sa gérante Madame Déborah Dupuis-Cholet et Hélène Garcia-Duthilleul, le bail commercial dérogatoire ci-annexé, du 09/05/2022 au 16/05/2022, pour le local sis 19 rue René Pouteau à Melun.

DE FIXER le loyer à 250€ toutes charges comprises.

DE FIXER le dépôt de garantie à 500 euros.

Fait à MELUN, le 09/05/2022

Le Maire Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Louis Vogel